

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de l'Administration Générale  
Direction de l'Achat Public  
0413311495

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 23 OCTOBRE 2020  
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**OBJET : Information sur les marchés et avenants notifiés supérieurs à 90 000 €hors taxes.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux marchés publics et délégations de service public, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

En vertu de l'article L3221-11 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil départemental, par délibération n° 2 en date du 14 avril 2020, a délégué ses attributions à la Présidente pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés publics et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, quels qu'en soient la nature et le montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget. Conformément aux dispositions de l'alinéa 2 de l'article L3221-11 du Code général des collectivités territoriales et en vertu de la délibération n° 2 en date du 14 avril 2020, la Présidente doit rendre compte au Conseil départemental de l'exercice de cette délégation en matière de marchés publics.

Ainsi, est joint au présent rapport un état récapitulatif :

- des marchés notifiés entre le 1er avril 2019 et le 31 décembre 2019 inclus,
- des avenants aux marchés publics, dont le montant du marché est supérieur ou égal à 90 000 € HT, notifiés entre le 1er avril 2019 et le 31 décembre 2019 inclus,
- des marchés publics notifiés entre le 1er janvier 2020 et le 30 juin 2020 inclus,
- des avenants aux marchés publics, dont le montant du marché est supérieur ou égal à 90 000 € HT notifiés entre le 1er janvier 2020 et le 30 juin 2020 inclus.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

